



VACCINATION COVID-19

Administration des vaccins à ARNm: liste de contrôle**✓ Spécifiquement avant la 1^{re} vaccination****Clarification administrative**

- Clarifier la forme d'assurance de la personne à vacciner (AOS/carte d'assuré).
- Vérifier l'identité de la personne à vacciner

Clarification de l'indication à la vaccination

Évaluation selon la stratégie, les recommandations et l'ordre de priorité actuel en matière de vaccination

1. Personnes vulnérables : personnes ≥ 65 ans et adultes < 65 ans atteintes de certaines formes de maladies chroniques (voir le lien : [catégories de personnes vulnérables](#))
2. Personnel de santé en contact avec des patients et personnel d'encadrement des personnes vulnérables
3. Personnes en contact étroit avec des personnes vulnérables (membres du même ménage ou proches aidants)
4. Adultes < 65 ans vivant dans des institutions communautaires présentant un risque accru d'infections et de flambées
5. Tous les autres adultes dès que suffisamment de vaccins seront disponibles

Clarification des contre-indications

- Hypersensibilité connue à l'un des composants du vaccin (en particulier polyéthylène glycol [PEG], macroglycol)

Vaccination actuellement non recommandée

1. Actuellement pas de recommandation générale pour les femmes enceintes
2. Enfants et adolescents de moins de 18 ans (pour Comirnaty®, moins de 16 ans)

Clarification des précautions spéciales

1. De manière générale, réactions d'hypersensibilité/allergies connues ?
2. Immunosuppression (congénitale, acquise, traitement immuno-suppresseur y. c. cancer sous traitement)
→ Indication de vaccination peu restrictive après examen soigneux des avantages et des risques par le médecin spécialisé et après information appropriée
3. Les femmes enceintes (à partir du 2^e tiers de la grossesse) atteintes de certaines formes de maladies chroniques (lien : [catégories de personnes vulnérables](#)) présentant un risque d'exposition accru (en particulier le personnel de santé)
→ Indication après un examen soigneux des avantages et des risques par le médecin spécialisé et, après information, consentement écrit et documentation appropriée.

www.bag.admin.ch/covid-19-documents-professionnels-de-la-sante

✓ Spécifiquement avant la 2^e vaccination**Effets indésirables des vaccinations (EIV) après la première dose ?**

- Les noter dans l'outil informatique prévu à cet effet
- Les EIV inattendus ou sévères doivent être signalés à Swissmedic par les professionnels de la santé qui les diagnostiquent
- En cas de réaction anaphylactique après la première dose, la seconde dose ne doit pas être administrée.
Voir aussi l'explication dans les recommandations de vaccination : www.bag.admin.ch/covid-19-documents-professionnels-de-la-sante
- L'apparition d'un « Bras COVID » ne constitue pas une contreindication à la seconde dose de vaccin

Signalement d'EIV à Swissmedic

- Lien vers le système électronique Vigilance « ELViS » dans l'outil informatique : www.swissmedic.ch/swissmedic/fr/home/medicaments-a-usage-humain/surveillance-du-marche/pharmacovigilance/elvis.html



✓ Administration de la 1^{re} vaccination / 2^e vaccination

État de santé actuel/ Anamnèse COVID-19

- Clarifier l'état de santé général et décider : la vaccination peut-elle être réalisée aujourd'hui ?
- Affection fébrile aiguë ?
Repousser la vaccination jusqu'à disparition des symptômes
- Statut après maladie COVID-19 confirmée (PCR/test antigénique) ? → La première dose du vaccin peut être administrée six mois (trois mois pour les personnes vulnérables) ; mais médicalement possible après la fin des symptômes
- Exception : maladie COVID-19 confirmée chez des personnes avec immunodéficience: deux doses de vaccin après 3 mois.

Information de la personne

- La personne à vacciner a-t-elle des questions ?
- A-t-elle lu le matériel d'information ?
- Rendre attentif à d'éventuels EIV, en particulier aux réactions allergiques

Consentement de la personne

- Après lui avoir fourni toutes les informations, obtenir le consentement oral de la personne pour la vaccination et pour l'enregistrement électronique de celle-ci dans le système de saisie
- Pour la vaccination d'une femme enceinte un consentement écrit est nécessaire
- Vérifier l'accord pour un carnet de vaccination électronique dans « myCovidVac » / « mes vaccins » et entrer les données dans la fiche de vaccination/l'outil informatique. En cas de questions, remettre le dépliant spécifique.
www.mycovidvac.ch
- Inscrire le consentement à la vaccination dans la fiche de vaccination/l'outil informatique
- En cas d'incapacité de discernement, le consentement du représentant légal est nécessaire.

Remplissage de la fiche de vaccination/ saisie dans l'outil informatique

- Saisir les données de la personne à vacciner dans l'outil informatique

Préparation du vaccin

- Voir la notice du fabricant : www.bb Braun.ch/kit-covid19 / www.comirnatyeducation.ch / www.modernacovid19global.com
- Procédures possibles pour le prélèvement de 6 doses de vaccin Comirnaty®
- Ne pas agiter, seulement retourner plusieurs fois, ne pas remuer inutilement.
- Si possible, le bouchon ne devrait être percé qu'une unique fois avec l'aiguille et le mouvement de l'aiguille dans le bouchon doit être minimisé.

Application du vaccin

- Voir la notice du fabricant : www.bb Braun.ch/kit-covid19 www.comirnatyeducation.ch / www.modernacovid19global.com
- Intramusculaire, dans le deltoïde (musculus deltoideus)
- Les deux doses avec le même vaccin, à 28 jours d'intervalle (Comirnaty®) : au moins 21 jours)
- Pour les personnes sous anticoagulant : la vaccination est également administrée par voie intramusculaire. Il est important d'assurer ensuite une bonne compression.
www.bag.admin.ch/plandevaccination

✓ Après la 1^{re} vaccination / 2^e vaccination

Comportement en cas d'EIV

- Signaler que les EIV sévères ou inhabituels doivent être déclarés et que la personne vaccinée doit contacter le médecin, le pharmacien ou le centre de vaccination
- Donner le numéro à contacter le cas échéant

Informations générales à communiquer après la 1^{re} vaccination / 2^e vaccination

- Continuer à respecter les règles d'hygiène et de conduite. À l'exception lors de réunions privées entre des personnes pleinement vaccinées (renonciation au masque et à la distance possible).
- Si une vaccination de rappel est nécessaire après la deuxième dose, l'information suivra
- En cas de symptômes compatibles avec le COVID-19, effectuer un test (le vaccin n'est pas efficace à 100 %)
- Continuer à respecter les règles d'isolement et de quarantaine jusqu'à nouvel ordre
- Respecter un intervalle d'au moins une semaine avec d'autres vaccins

Remise du certificat de vaccination

- Fournir le certificat de vaccination à partir de l'outil informatique ou faire l'inscription dans le carnet de vaccination
- Tampon et signature de la personne qui administre le vaccin si possible
- Coller ou inscrire le numéro du lot dans le certificat de vaccination

2^e rendez-vous

- Fixer le rendez-vous au même lieu de vaccination avec le même vaccin, et l'inscrire dans l'outil informatique
- Si besoin, donner une carte de rendez-vous
- Distribuer un aide-mémoire contenant des informations sur ce qu'il faut faire après la vaccination

Période d'observation après la 1^{re}/2^e vaccination

- Du personnel formé et un kit d'urgence (avec adrénaline) doivent être à disposition en cas de réaction allergique
- Surveiller en particulier les personnes qui ont déjà eu des problèmes directement après la vaccination, par exemple des problèmes cardio-vasculaires
- Toutes les personnes doivent rester au moins 15 minutes sur place après la vaccination. Si la première dose est bien tolérée, une surveillance de 5 minutes après la deuxième dose est suffisante.